



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 08 mars 2024  
N°2024\_6074\_DG75-L002

## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête « Vécu et ressenti en matière de sécurité » (VRS)

*Service producteur* : SSM Sécurité intérieure (SSMSI), Ministère de l'Intérieur et des outre-mer.

**Opportunité** : avis favorable émis le 10 mars 2022 par la Commission « Services publics et services aux publics »

Réunion du Comité du label du 14 décembre 2023 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2024 à 2025
Publication JO	Oui
Périodicité	Annuelle

### **Descriptif de l'opération**

Les enquêtes de victimation 2024 et 2025 constitueront respectivement la troisième et la quatrième édition de la nouvelle enquête conduite par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) à la suite de la refonte de l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) pilotée par l'Insee jusqu'en 2021. Conformément aux engagements annoncés lors de la commission « Services publics et services aux publics » du Cnis le 22 mars 2019, la réflexion sur le futur dispositif a été entamée sous pilotage du SSMSI depuis le printemps 2019 en visant au maximum des résultats représentatifs au niveau infranational, tout en cherchant à en maîtriser le coût. Au terme des travaux préalables conduits par le SSMSI sur la période 2019-2021 afin d'établir une feuille de route pour la conception et la mise en place de la première édition de l'enquête VRS à l'horizon 2022, le SSMSI a officiellement lancé la concertation pour la refonte de l'enquête CVS le 14 décembre 2020 en présence de SSM, d'instances gouvernementales, de l'Insee, de centres de recherches et de représentants des syndicats, des organisations professionnelles, des assemblées locales et des associations, de membres du Cnis.

Conformément à la comitologie du projet, un Comité de concertation a été mis en place. Il se réunit en séance plénière et se décline également en plusieurs groupes de travail. Ce Comité de concertation

est maintenu pour la période 2023-2025 et ses missions sont élargies à l'évaluation de l'exploitation de l'enquête VRS.

L'enquête VRS est une enquête en deux phases en population générale qui s'adresse à un échantillon d'individus résidant en logement ordinaire sélectionnés aléatoirement par l'Insee dans la source fiscale (répertoire Fideli) :

- phase 1 (enquête socle) : questionnaire généraliste de victimation adressé à une sélection aléatoire d'individus âgés de 18 ans ou plus (les travaux sur l'inclusion des 15-17 ans devraient commencer en 2024 ; l'élargissement du périmètre aux jeunes pourrait donc intervenir au plus tôt pour l'édition 2025 de l'enquête) ;
- phase 2 (enquête thématique) : questionnaire portant sur une thématique spécifique adressé à une sélection aléatoire ciblée de répondants de la phase 1.

L'enquête présente deux grands objectifs. Le premier est de produire annuellement les indicateurs clés sur la victimation et les perceptions et opinions en matière de sécurité aux échelles nationale et infranationale. L'enquête répond au double besoin de recueil d'informations en niveau et en structure. Le second objectif est d'éclairer une thématique particulière en lien avec la sécurité. Chaque année, une thématique différente est associée à l'enquête de victimation suivant les sujets qui sont soumis par les partenaires de la concertation à l'équipe projet du SSMSI.

Les réponses au questionnaire socle (phase 1) permettent de constituer des échantillons de phase 2, particulièrement qualifiés pour l'enquête thématique.

Le questionnaire de victimation (enquête socle) est structuré en trois parties :

- une première partie est dédiée au recueil des descripteurs sociodémographiques ;
- une seconde partie porte sur le vécu en matière de sécurité. Elle permet de recenser les atteintes subies sur la vie entière et de dresser les caractéristiques des atteintes subies en N ou N-1 ;
- la troisième partie est consacrée aux descripteurs objectifs et subjectifs du cadre de vie en lien avec la sécurité et la délinquance.

Concernant le questionnaire thématique, en 2024, c'est le sujet porté par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) et le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques à la suite de l'appel à propositions lancé par le SSMSI qui a été retenu sur avis du Conseil scientifique et validation du Comité de concertation. Le questionnaire thématique 2024 interrogera la relation entre les victimations et les violences dans le sport et les loisirs encadrés.

Le plan de sondage de l'enquête est établi en collaboration avec la division Sondages de l'Insee qui assurera le tirage de l'échantillon dans les fichiers fiscaux. Pour l'édition de 2024, l'unité d'échantillonnage est l'individu âgé d'au moins 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Pour l'enquête socle, le plan de sondage prévoit le tirage d'un échantillon de 200 000 individus afin de pouvoir estimer certains indicateurs à l'échelle du département. L'enquête est collectée en multimode.

Le champ de l'enquête est la France métropolitaine, la Martinique, la Guadeloupe et La Réunion. La Guyane pourrait être incluse dans le dispositif en 2025. Mayotte pourrait être incluse à horizon plus lointain.

En 2024, un échantillon complémentaire de sportifs en lien avec le haut niveau d'environ 20 000 sportifs présents dans la base de données PSQS (qui référence tous les sportifs en lien avec le haut niveau français) entre 2017 et 2022, à l'exclusion de ceux figurant sur les listes en 2023 (susceptibles de participer aux Jeux Olympiques), et ayant 18 ans ou plus au 1<sup>er</sup> janvier 2024, vivant en France ou à l'étranger, sera également interrogé. L'enquête sera monomode Internet pour cet échantillon.

Le questionnaire thématique retenu pour l'édition 2025 est porté par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca), et traitera des « violences subies ou perçues et substances psychoactives ».

Un rapport compilant l'ensemble des indicateurs de victimation et de perception en matière de sécurité devrait être publié au deuxième semestre N+1 à partir des données de l'enquête socle collectées en N. Ce rapport sera complété d'une étude dans la collection *Interstats Analyse* sur les premiers résultats de l'enquête thématique. D'autres études seront conduites à partir des résultats de l'enquête. Les données de l'enquête seront appariées avec les données des revenus fiscaux et sociaux et avec les données administratives enregistrées par les services de sécurité. Des appariements avec le Système national des données de santé (SNDS) et avec les données administratives enregistrées par les services de sécurité sont également envisagés. L'implémentation du Code statistique non signifiant (CSNS) sera discutée avec l'Insee au cours de la période afin de faciliter les projets d'appariement. Enfin, les données de l'édition 2024 devraient être mises à disposition des chercheurs via le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) entre le T4 2025 et le T1 2026.

~~~

***Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :***

**Remarques générales**

- Le Comité rappelle que ses demandes de revoyure annuelles, depuis 2021, sont motivées par la taille importante de l'échantillon de phase 1. Elle implique un suivi resserré du dispositif en matière de charge de collecte auprès des ménages dans le contexte innovant d'un processus de collecte multimode.
- Le Comité constate la spécificité du millésime 2024. Compte tenu de la nature du module thématique associé : « victimations et violences dans le sport et les loisirs encadrés », le service prévoit une collecte exhaustive auprès d'anciens sportifs de haut-niveau, avec des questionnaires identiques en phases 1 et 2 à ceux administrés à l'échantillon « standard ». Le Comité prend acte des échanges entre le service et le Secrétariat général du Cnis se traduisant par une mention de cette collecte complémentaire dans la fiche descriptive de l'enquête. En conséquence, le dispositif d'ensemble est considéré comme une seule enquête, même s'il donnera lieu à des exploitations séparées du volet « anciens sportifs de haut-niveau ». Dans ce dernier cas, le Comité invite le service à comparer et à diffuser systématiquement les résultats avec ceux obtenus en population générale.
- Le Comité adapte la durée de validité du présent avis à celle de l'avis d'opportunité du Cnis, donc pour les collectes 2024 et 2025. Pour le millésime 2025, à processus de collecte inchangé, il pourra proposer une inscription au programme des enquêtes statistiques après réception et examen du questionnaire définitif du module annuel. À cet envoi sera adossée une note faisant état d'une part de la concertation mise en place pour élaborer le questionnaire et, d'autre part, des conclusions qui auront été tirées du test. Il demande au service de veiller à ce que cet envoi soit compatible avec les délais d'inscription au Journal officiel et la date de début de la collecte. En cas de modification substantielle du protocole, du même ordre que celle opérée en 2024 avec le volet relatif aux anciens sportifs de haut-niveau, le Comité demande, en sus, que le service se rapproche du Secrétariat général du Cnis pour définir la démarche à suivre en termes d'avis d'opportunité.
- Le Comité invite le service à élargir sa concertation en associant des chercheurs des écoles de police, à l'instar de ce qui est déjà mis en place pour le centre de recherche de la gendarmerie. Le Comité a également évoqué l'intérêt que pourrait avoir la participation d'un magistrat du parquet.
- Le Comité constate, qu'à ce jour, une partie de l'information collectée pour le premier millésime du dispositif n'a pas fait l'objet d'une exploitation ou d'une intégration lors de la diffusion du rapport VRS 2022. Les réponses aux questions d'opinion collectées par téléphone et par papier n'ont pas pu être valorisées du fait de l'existence d'effet de mode pour le volet téléphonique ou de contrainte de délai pour le volet papier. Cette dernière contrainte a

également prévalu pour l'analyse des échantillons de contrôle en face à face ou méthodologique auprès des non-répondants. Le Comité s'est interrogé sur les biais de sélection endogène, liés à l'illectronisme, que ces choix ont pu générer. Il constate que les notes méthodologiques du rapport VRS 2022 informent explicitement l'utilisateur de ces restrictions. Compte tenu de la charge de collecte induite auprès des ménages, le Comité demande au service de veiller à ce que, pour les prochains millésimes, l'ensemble de l'information récoltée soit valorisée, sous contrainte de qualité statistique.

## Méthodologie

- Le Comité prend acte de la prochaine réunion du groupe de travail méthodologique. Il suggère d'inscrire à l'ordre du jour de cette réunion les questions suivantes :
  - analyse des éventuels biais de sélection endogène liés à la non-intégration de certains modes de collecte (téléphone et/ou papier), pour les questions d'opinion mais aussi pour celles visant à préciser les atteintes subies en N/N-1 (contexte, auteur(s), conséquences) et qui ne sont pas reprises dans la version papier ;
  - exploitation des échantillons de contrôle et méthodologique en face à face ;
  - viabilité du maintien, par calage, de la structure des répondants des différents modes sur celle observée en 2022, dans un contexte de baisse tendancielle du mode téléphone, voire d'abandon, comme évoqué par le service ;
  - méthodologie d'élaboration des données départementales et risque d'une interprétation erronée par les utilisateurs, associé à la comparaison de résultats annuels, fortement bruités par nature (taille des échantillons, effets de mode, de sélection, etc.) ;
  - identification des modifications à apporter au protocole.
- Afin de préparer au mieux les discussions du groupe méthodologique, le service est encouragé à échanger en amont avec le Département des méthodes statistiques de l'Insee. En sus des contacts déjà établis, l'objectif est d'affiner, en bilatéral, l'évaluation de la situation actuelle, de faire le point sur l'état de l'art en matière de protocole multimode, et d'identifier d'éventuelles adaptations du processus. Le Comité sera intéressé, le cas échéant, à recevoir le compte rendu de cette réunion ainsi que celui du groupe méthodologique.
- Le Comité invite le service à informer les utilisateurs de l'échantillon complémentaire sur le champ effectivement couvert suite au retrait des sportifs participant aux jeux olympiques.

## Questionnaire

- Le Comité souligne la grande qualité de la rédaction du questionnaire. Il attire l'attention du service sur les points suivants :
  - l'importance du libellé de la question filtre permettant les sur-représentations de phase 2, afin de limiter la variabilité des pondérations en cas de changements de strate non-anticipés ;
  - l'intérêt de :
    - disposer de l'âge détaillé des enfants afin d'évaluer la complexité de mobilité des personnes ;
    - créer des catégories permettant de distinguer, dans la nature des biens volés, les trottinettes et vélos électriques des équivalents musculaires ;
    - d'ajouter une (des) question(s) permettant d'apprécier la sécurité des moins de 18 ans, dont la description, en dehors de la sphère scolaire, est moins détaillée dans les différentes enquêtes du service statistique publique.

- la longueur potentielle du questionnaire pour les personnes qui n'ont jamais eu d'activités sportives.

### **Protocole**

- Le Comité a noté que la collecte auprès des anciens sportifs de haut niveau est monomode Internet. Il prend acte de l'hypothèse sous-jacente du service, selon lequel cette population, relativement jeune, est moins sujette à l'illectronisme.

### **Diffusion**

- Le Comité accueille favorablement la mise à disposition des données au Centre d'accès sécurisé aux données (CASD). Il rappelle l'intérêt pour les chercheurs d'une mise à disposition à Quetelet-Progedo et suggère au service de se tenir informé des travaux méthodologiques que pourrait conduire l'Insee sur la constitution de Fichiers de production et de recherches (FPR). Il fait également part de la pratique de certains services, qui envisagent, dans le cadre d'une procédure d'appel à projets, de financer l'accès de chercheurs au CASD.
- Le Comité approuve la mise en place d'un groupe d'exploitation, auquel pourraient être associés le Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme (RnMSH) et/ou le Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cesdip).
- Le Comité prend acte du recrutement d'un agent dont la mission spécifique est de contribuer à une diffusion des données au niveau départemental. Un premier ouvrage est prévu en 2024 sur le millésime 2022.

### **Environnement juridique**

- Le Comité rappelle qu'il revient au service de vérifier, avec son unité juridique, que le projet d'enquête est mis en œuvre dans le respect de la réglementation « Informatique et libertés ». Il invite le service à considérer les remarques formulées lors des précédents examens, notamment celles relatives au traitement des questions ouvertes ou à la nécessité de réaliser une analyse d'impact. Sur ce dernier point, le Comité a noté que des travaux étaient en cours. Il demande à être informé des conclusions qui en auront été tirées.

**Le Comité du label émet un avis de conformité à l'enquête « Vécu et ressenti en matière de sécurité » (VRS), et par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique, avec proposition d'octroi du caractère obligatoire.**

**Cet avis est valide pour les années 2024 et 2025.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Pascale BREUIL